

**Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue
française au Québec**

Monsieur le Président,

Le forum jeunesse des Laurentides est composé de 15 membres qui participent activement à la promotion et à la défense des intérêts des jeunes citoyens de la région des Laurentides. Par conséquent, nous avons accepté votre invitation à participer à cette commission, afin de venir témoigner de notre attachement à la langue française et à l'épanouissement des différentes cultures et langues qui composent le paysage du Québec moderne.

Selon le dernier recensement de 1996, la population des Laurentides est composée de 92 % de citoyens ayant le français comme langue maternelle et de 6 % de personnes avec la langue anglaise comme langue maternelle.¹ « La population immigrée compose 3 % de l'ensemble de la population des Laurentides. Les principaux pays de naissance de cette population sont la France (20%), le Portugal (8%), l'Italie (7%) et le Royaume-Uni (7%).

En matière d'affichage, nous proposons le maintien de la prédominance du français sur les autres langues afin de conserver un équilibre linguistique et d'envoyer comme message aux immigrants, aux touristes et aux investisseurs que le Québec, avec son territoire trois fois plus imposant que la République française et ses 7 millions de citoyens, est une nation, un État francophone sur un continent de plus de 250 millions d'anglophones et qu'il entend le demeurer. D'ailleurs, au début des années 60, les citoyens francophones,² « s'étant longtemps définis par leur appartenance à la religion et à leur origine française, attachèrent leur identité autour de la langue et du territoire québécois ».

¹ Direction de la santé publique. Portrait de la santé et du bien-être. Régie régionale de la Santé et des services sociaux des Laurentides, juin 1999, p5.

² Gouvernement du Québec. Des lois et des langues. Ministère des Relations internationales, 1997, p18.

Au niveau de la langue de travail dans le secteur public, l'État québécois doit s'assurer que tous ses employés possèdent la langue de molière et que la langue anglaise soit une condition sine qua non seulement dans des postes où l'utilisation de ladite langue est essentielle à l'exercice de la fonction. Pour le secteur privé, il est impératif que les entreprises de moins de 25 à 50 employés soient assujetties au processus de francisation prévu pour les entreprises de plus de 50 employés dans la Charte de langue française, afin de permettre aux citoyens du Québec la possibilité d'exercer leur profession dans leur langue maternelle (83%), qui est dans une forte proportion, le français. En effet, selon Claude Béland, ancien président du Mouvement Desjardins, on ne peut voyager et faire des affaires en anglais, prier en latin et réserver le français pour l'intimité de son foyer.

En ce qui concerne, les jeunes immigrants et l'éducation, nous ne pouvons que saluer la justesse des prévisions de feu Dr Camille Laurin, ministre d'État au Développement culturel, lors de la conception de la Charte de langue française. Puisque, l'obligation de fréquenter l'école en français pour les jeunes immigrants a permis à des générations de néo-québécois d'apprendre la langue de la majorité et de s'intégrer pleinement à la société québécoise. Considérant que plusieurs étudiants de niveau collégial optent pour l'apprentissage de l'anglais et de l'espagnol et qu'il existe plusieurs possibilités de carrières dans les différentes institutions scolaires du Québec, nous voulons que la jeunesse puisse étudier dans la langue de son choix après ses études secondaires afin de permettre une plus grande mobilité et des expériences scolaires dans d'autres langues

En matière de nouvelles technologies de l'information, le gouvernement du Québec a posé des gestes concrets avec le programme d'aide financière aux familles en vue de leur donner accès à Internet, la possibilité d'utiliser Internet gratuitement dans les bibliothèques publiques, la création d'une cité commerce électronique dans la métropole et du Fonds de l'autoroute de l'information.

Cependant, l'État québécois doit dans ses politiques gouvernementales inciter la population et les entreprises à modifier ses habitudes de vie afin de saisir les opportunités de développement des nouvelles technologies.³
« Sachant que les québécois seraient naturellement plus enclins à favoriser les commerçants qu'ils connaissent déjà, ou dont l'adresse d'affaires est au Québec, les entreprises d'ici bénéficieraient immédiatement d'un environnement propice à l'utilisation d'Internet à des fins commerciales ».

Pour l'intégration des immigrants, nous souhaitons fortement que le gouvernement du Québec déploie des ressources financières et humaines pour que l'ensemble des régions du Québec puisse accueillir, intégrer et profiter de l'apport social et économique des diverses communautés culturelles, afin que la nation québécoise ne soit pas qu'une définition ethnique, mais un désir de vivre ensemble malgré l'inexistence d'un passé d'un commun. Étant donné que nous voulons que cesse les inepties du genre :⁴ « Montréal est multiple, multilingue, dynamique, ouverte sur le monde. Le reste du Québec est rural, monotone, monolingue et monoculturel. Montréal est une perle dans un tas de merde ».

La dimension internationale du Québec doit se manifester non seulement en matière de commerce international, mais aussi et surtout en matière de chef de file au sein de la francophonie. En effet, le Québec étant le deuxième État francophone, il est impératif de continuer le déploiement de nos délégations du Québec à l'étranger et de participer en tant que membre actif et non pas comme observateur aux différentes tables et forums internationaux (Unesco, Banque mondiale, Conseil de l'Europe, Conseil économique et social de l'ONU, à l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle en matière de diversité culturelle et développement économique, notamment lors du Sommet des Amériques dans la région de la capitale du Québec au printemps prochain.

³ Vaugeois, Sylvain. Plein futur. Dôme communications, Longueuil, 2000, p86.

⁴ Bouthillier, Guy. L'obsession ethnique. Lanctôt éditeur, Québec, 1997, p148.

Ainsi, à ce sujet, l'ancien président de l'Assemblée nationale française, et actuel candidat à la mairie de Paris, monsieur Philippe Séguin, affirme dans son livre sur les relations entre la France et le Québec, que l'État québécois ne doit en aucun cas attendre l'avènement de la souveraineté pour participer activement à la promotion de la diversité culturelle et l'émergence d'une force politique capable de relancer le projet de la francophonie.

Par conséquent, le gouvernement du Québec doit participer à réformer la francophonie avec comme mission la ⁵ « signature d'un nouveau traité international entre les membres volontaires de l'espace francophone comportant des engagements réciproques entre les États. Le traité devrait donc suivre les procédures de ratification nationale et entraînerait des obligations entre les parties, ce qui est évidemment le propre de toute véritable communauté ».

En guise de conclusion, ⁶ « l'âme du peuple québécois se doit d'être nourrie, métissée, enrichie, contestée, bousculée, réinventée. Et cela ne peut se faire que par la culture dans l'éducation ».

Éric de La sablonnière,
Forum jeunesse des Laurentides

⁵ Séguin, Philippe. Plus français que moi, tu meurs ! Albin Michel-VLB éditeur, Paris-Montréal, 2000, p172.

⁶ Assemblée nationale du Québec. Discours d'assermentation du Premier ministre du Québec, janvier 1996